

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : MOTO CLUB DE VERDUN

E-MAIL : florent.neimer@aol.fr

TÉLÉPHONE : 0623391743

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Christian NEIMER - 0621617995

N° D'ÉPREUVE FFM : 512

DATE : 07 avril 2024

LIEU : Verdun (55)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Didier LAROSE	Licence : 014513
Président du Jury ou Arbitre*	Michel COSTITCH	Licence : 007301
Membre du Jury	Aline ROSSATO	Licence : 070523
Membre du Jury	Alain SIMON	Licence : 150708
Commissaire technique responsable	Gérard THIEBLEMONT	Licence : 164059
Responsable du chronométrage	Véronique DOLLAT	Licence : 340450

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Kids 50	6	9	50 cc	
Ligue 125	13	-	125 cc 2T	
Ligue 250/450	13*/15*	-	125cc 2T à 450cc 4T	13*/15*: 13 ans = 125cc 2T et 15 ans = > à 125cc 2T
Trophée 250	15	-	144cc 2T / 150cc 2T / 250cc 2T et 4T	
Trophée 450	15	-	2500cc 2T et 4T / 300cc 2T / 350cc 4T / 450cc 4T	
Trophée Vétérans	40	-	125cc 2T à 450cc 4T	
Trophée Féminin	13*/15*	-	125cc 2T à 450cc 4T	13*/15*: 13 ans = 125cc 2T et 15 ans = > à 125cc 2T
Trophée motos anciennes	13*/15*	-	125cc 2T à 500cc 2T	13*/15*: 13 ans = 125cc 2T et 15 ans = > à 125cc 2T
85cc Espoirs	12	15	85cc 2T, 150cc 4T	

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ NON ☐ OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Mr Huntzinger		
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	VERDUN	Temps de trajet (en min)	10 min

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Circuit de la Valtoline	Longueur du circuit	1650 m
Adresse	Rue de la Valtoline, VERDUN	Largeur minimum de la piste	5m
		Largeur de la grille	40m
		Longueur de la ligne droite de départ	95m
		Nombre d'OCP*	20
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 54
En manche : 45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...
En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 31/01/2024

NEIME
R
Florent

Signature
numérique de
NEIMER Florent
Date :
2024.01.31
15:35:57 +01'00'

VISA DE LA LIGUE

DATE: 13/02/2024
P.O. Michel COSTITCH

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13 Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: 14/02/2024
NUMÉRO: 24/0159

